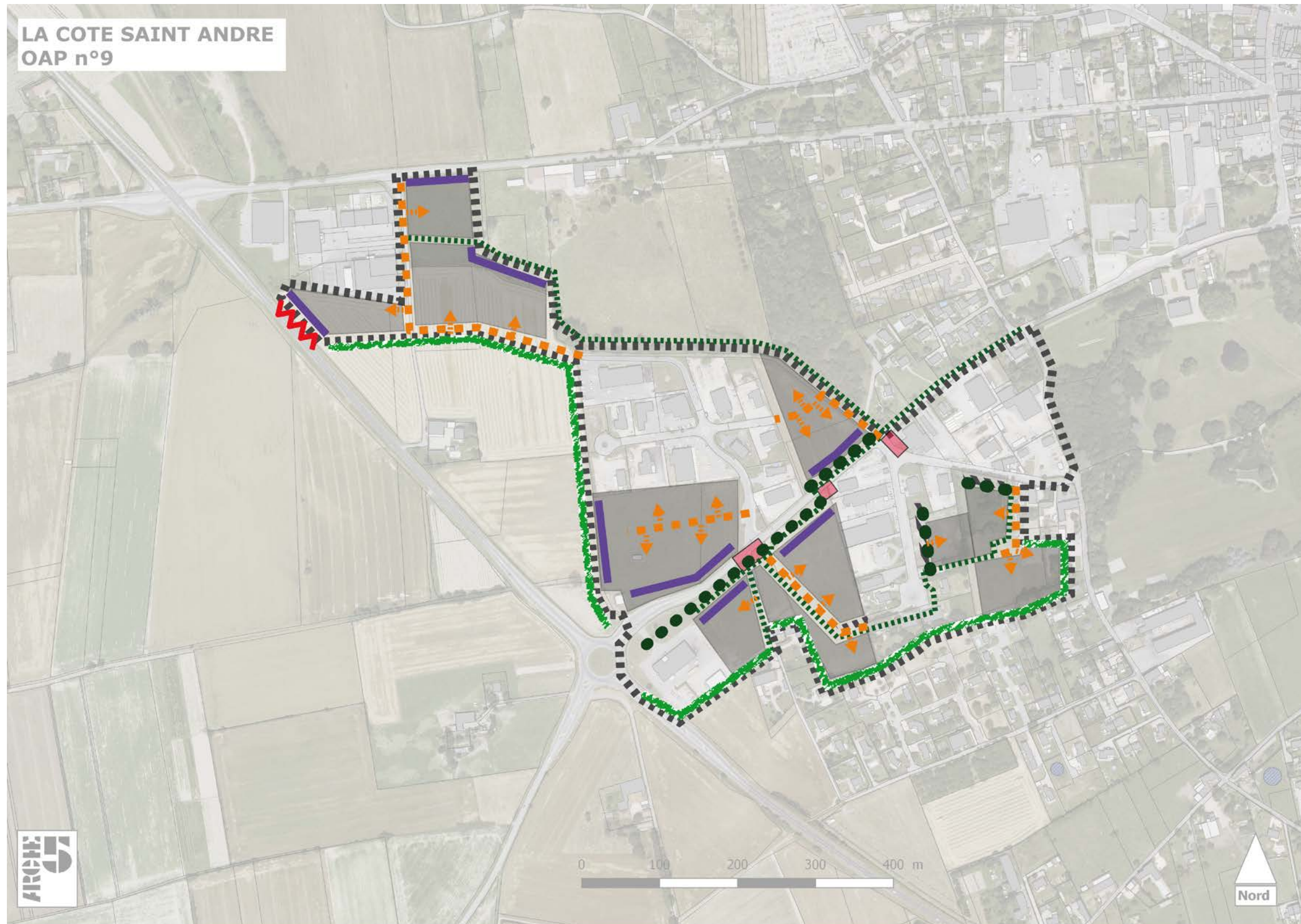


LA COTE ST ANDRE

OAP N°9



Les objectifs pour ce secteur sont de poursuivre le développement économique de la zone des Meunières et de renforcer sa cohérence et son attractivité, tout en requalifiant l'entrée de ville par l'avenue Foch.

- Améliorer les liaisons des modes doux vers le centre-ville et à l'intérieur du secteur en créant un maillage piéton sécurisé.
- Créer des aménagements paysagers le long de l'avenue Foch et aux carrefours structurants du secteur : rond-point sur la RD, première entrée, traversée piétonne, deuxième entrée.
- Implanter les façades nobles le long de l'avenue Foch pour créer un front urbain et sur les secteurs les plus visibles depuis les grands axes de circulation.
- Gérer les accès aux lots cessibles depuis les voiries secondaires, interdire tout accès depuis la déviation.
- En limite avec la zone agricole et avec les tissus existants, réaliser un aménagement paysager végétal fait de haies champêtres, libres et diversifiées, composées d'arbustes et d'arbres de petit développement, favorisant l'intégration paysagère des nouvelles constructions.

LA COTE ST ANDRE



La requalification de l'entrée de ville s'articule autour de cinq principes :

- ✓ Rythmer l'avenue Foch en aménageant 2 carrefours et une traversée des modes doux pour rompre la vitesse ;
- ✓ Structurer le paysage de l'avenue Foch en constituant des plantations d'alignement sur l'espace public en accompagnement d'un cheminement pour les modes doux ;
- ✓ Organiser le bâti de part et d'autre en imposant aux constructions de positionner leur façade noble sur l'avenue ;
- ✓ Travailler les limites de la zone des Meunières avec l'habitat et l'agriculture en s'appuyant d'une part sur les boisements existants à conserver en limite sud et en poursuivant ce principe de constitution d'une haie boisée d'une épaisseur minimale de 6 mètres au sein des extensions nouvelles ;
- ✓ Réaliser deux véritables entrées de la zone utilisant le paysage comme signalétique : l'une sur le rond-point, la seconde sur l'extension sud, face à l'entrée existante.

Organisation des cheminements, dessertes et du stationnement

Afin d'améliorer la continuité des liaisons des modes doux entre le site, la zone de la Mûre et la ville, plusieurs cheminements sont prévus :

- ✓ Depuis la zone de la Mûre, un cheminement continu en site propre est organisé sur le chemin communal jusqu'à la rue Elsa Triolet. Il se poursuit à l'est le long de l'avenue Foch jusqu'au trottoir existant ;
- ✓ Dans la partie sud du site une boucle piétonne dessert toute la zone avec un passage entre les lots ;
- ✓ En bordure de l'avenue Foch 6 mètres minimum sont réservés à la réalisation d'un cheminement et à la structuration de la voie par un alignement d'arbre.

Afin de rationaliser les dessertes et d'augmenter la capacité en stationnement sont prévus :

- ✓ La mise en relation par une voie nouvelle de l'extension nord à la fois avec l'entrée de la partie nord et la rue Elsa Triolet ;
- ✓ Côté nord il est prévu une nouvelle antenne entre le chemin des Mollies réaménagé dans sa partie supérieure et la rue Joseph Ferdinand Rossat pour mettre en relation la ZA de la Mure et celle des Meunières.

Le déficit en stationnement au sein des tissus économiques existants est résorbé :

- ✓ en requalifiant la rue Elsa Triolet où peuvent être réalisés à la fois du stationnement en bataille et des plantations (25 places) ;
- ✓ en créant une poche de stationnement en bataille rue Marie Curie (20 places).
- ✓ une poche supplémentaire d'une dizaine de places est prévue en bordure de la voie nouvelle créée côté sud